

N° 2024 – 30 Objet : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 56,17 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

VOTE : POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2024 – 31 Objet : Scierie MEALLIER – location d'une surface de stockage

M. le Maire fait part au conseil municipal que l'entreprise SOS Renov Bat représenté par Isaac GUILLOUARD, cherche un local de stockage.

M. le Maire propose de mettre à disposition un local d'environ 100m² sur le site de la scierie MEALLIER.

M. le Maire informe les membres présents qu'une convention de mise à disposition sera conclu entre l'entreprise et la collectivité de St André en Vivarais.

Le montant de la location sera de 200€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

-Décide de mettre à disposition environ 100m² à l'entreprise SOS Renov Bat représenté par Isaac GUILLOUARD à compter du 01 juillet 2024 pour une durée de 3 ans.

-Décide de fixer le loyer mensuel à 200€.

-Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Après avoir oui cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire.

VOTE : POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0

N° 2024 – 32 Objet : Attribution complément subvention aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer un complément de subvention pour l'année 2024 à l'association club des boutons d'or suite à leur demande pour l'organisation des 50 ans du club :

Club des bouton d'or : 120€

Après avoir oui cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire

VOTE : POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

N° 2024 – 33 Objet : Don à l'association De l'Air – Ensemble contre le cancer du poumon

Monsieur le Maire informe les membres présents que lors de la sépulture de Roger GRANGE la famille n'a pas voulu de gerbe et a préféré que des dons soit effectués en la mémoire de Roger à l'association De l'Air – Ensemble contre le cancer du poumon.

M. le Maire propose au Conseil municipal de donner 120€ à l'association.

Après avoir oui cet exposé le conseil municipal délibère et accepte la proposition du maire

VOTE : POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0